



Europäisches Patentamt

⑯

European Patent Office

Office européen des brevets

⑮ Numéro de publication:

0081397
B1

⑯

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

⑯ Date de publication du fascicule du brevet:
08.01.86

⑯ Int. Cl.⁴: **B 65 D 83/14**

⑯ Numéro de dépôt: **82401958.2**

⑯ Date de dépôt: **25.10.82**

⑯ Capot de distribution pour récipient pressurisé.

⑯ Priorité: **03.12.81 FR 8122649**

⑯ Titulaire: **L'OREAL, 14, Rue Royale, F-75008 Paris (FR)**

⑯ Date de publication de la demande:
15.06.83 Bulletin 83/24

⑯ Inventeur: **Goncalves, Antonin, 41, rue du Lac Marchais,
F-95410 Grosley (FR)**

⑯ Mention de la délivrance du brevet:
08.01.86 Bulletin 86/2

⑯ Mandataire: **Peusset, Jacques, 3, Square de Maubeuge,
F-75009 Paris (FR)**

⑯ Etats contractants désignés:
AT BE CH DE GB IT LI NL

⑯ Documents cités:
**FR - A - 2 286 070
FR - A - 2 376 036
US - A - 3 544 023
US - A - 3 744 682**

EP 0081397 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

La présente invention est relative à un capot de distribution pour récipients pressurisés tels que des récipients du type «bombes aérosols», capot du genre de ceux qui comprennent une paroi supérieure entourée d'une paroi latérale et renfermant intérieurement un bouton-poussoir dont la face supérieure est située à une faible distance au-dessous de ladite paroi supérieure, une plaque d'inviolabilité présentant une partie plane disposée au-dessus du bouton-poussoir et réunie à la paroi supérieure du capot par des liaisons fracturables, ladite plaque d'inviolabilité présentant en outre, à une extrémité de la partie plane proche de la paroi latérale du capot, un retour disposé dans le prolongement de ladite paroi latérale, des moyens de préhension permettant d'arracher ladite plaque pour libérer l'accès au bouton-poussoir étant prévus à ladite extrémité munie du retour.

L'invention peut être particulièrement adaptée à des capots de distribution moulés du type comprenant un corps de capot, dans lequel est emboîté un manchon portant un bouton-poussoir au manchon, le manchon venant sensiblement en appui sur un élément du récipient pressurisé, tel que, par exemple, une bordure sertie de coupelle porte-valve, le corps de capot portant à sa partie supérieure ladite plaque d'inviolabilité et comportant, dans une paroi latérale, une fenêtre pratiquée au droit de la buse d'éjection du bouton-poussoir. Cependant, l'invention peut également être appliquée à d'autres types de capots dans lesquels le bouton-poussoir est contenu à l'intérieur du capot, l'accès au bouton-poussoir étant impossible tant qu'une plaque d'inviolabilité fracturable et initialement solidaire du capot n'a pas été arrachée.

D'après FR-A-2 376 036, on connaît un capot de distribution du genre défini précédemment. Dans ce capot, un onglet en creux est ménagé sur le retour, cet onglet constituant des moyens de préhension permettant d'arracher la plaque d'inviolabilité. Il est nécessaire de prévoir, dans le moule de fabrication du capot, un tiroir radial destiné à former l'onglet précité; la présence de ce tiroir augmente le prix du moule et réduit la cadence de moulage, ce qui entraîne une augmentation du prix de revient du capot de distribution.

Par ailleurs, US-A-3 544 023 montre un capot pour récipient pressurisé muni d'une sorte de languette permettant de retirer ce capot du récipient. Dans une forme de réalisation particulière, une découpe définit une languette dans la paroi latérale du capot de manière à permettre à l'utilisateur d'insérer son doigt pour déformer élastiquement la languette vers l'extérieur et pour déchirer la paroi latérale du capot. Ce dernier est ensuite enlevé du récipient. Cette solution, qui conduit pratiquement à une destruction du capot, ne permet pas de conserver ledit capot sur le récipient.

La présente invention se propose de remédier aux inconvenients évoqués ci-dessus et de fournir un capot de distribution pour récipient pressurisé, du genre défini précédemment, qui permette de contenir un bouton-poussoir de longueur maximale sans augmentation du coût de moulage.

On souhaite également que le capot permette une préhension facile de la plaque d'inviolabilité sans présenter de relief susceptible de provoquer un arrachage intempestif, partiel ou total de la plaque d'inviolabilité.

On souhaite, enfin, que le déchirement de la plaque d'inviolabilité puisse être effectué sans abîmer le capot lui-même.

Selon l'invention, un capot de distribution pour récipient pressurisé, du genre défini précédemment, est caractérisé par le fait que le retour est muni de liaisons fracturables avec la paroi latérale et est destiné à être déchiré en même temps que la partie plane de la plaque, et par le fait que les moyens de préhension comprennent une découpe prévue dans le retour pour y déterminer un panneau susceptible de basculer, le bord supérieur du panneau étant situé à un niveau inférieur à la face inférieure interne de la partie plane de la plaque de telle sorte que le panneau, lorsqu'il est effacé au moins partiellement, permet l'accès au bord de la partie plane de la plaque pour l'arrachement de ladite plaque.

Cette combinaison de caractéristiques permet, grâce au basculement possible du panneau par rapport au retour suffisamment maintenu par les attaches de liaison déchirables, de saisir rapidement et facilement le bord de la partie plane de la plaque pour l'arrachement de cette plaque.

Le panneau peut être basculé, sous la poussée d'un doigt, vers l'intérieur du capot pour permettre d'agripper le bord de découpe correspondant de la partie plane de plaque faisant face au panneau.

De façon particulièrement avantageuse, ladite découpe peut comporter une partie sensiblement horizontale située au niveau de la zone de raccordement géométrique entre la surface supérieure du capot et la face de sa paroi latérale; cette partie de découpe se prolonge dans le retour par deux branches descendantes pour former, dans ledit retour, le panneau déformable qui peut s'effacer sous la face inférieure de la paroi supérieure du capot et permettre la saisie du bord susjacent de la partie plane de la plaque.

Dans cette forme de réalisation, ledit bord susjacent de la plaque est, de préférence, légèrement déporté vers l'axe du capot, ceci afin de pouvoir mouler l'ensemble sans nécessiter de tiroir.

La découpe est avantageusement réalisée dans une portion de la plaque équidistante de ses deux bords mais on pourrait également, en variante, prolonger la découpe jusqu'à l'un desdits bords de façon que ledit bord serve également de partie de découpe permettant le basculement du panneau.

Le mouvement de basculement du panneau est réalisé, de préférence, comme précité, vers l'intérieur. Cependant, on pourrait également prévoir la découpe de façon à déformer le panneau vers l'extérieur et, en élargissant ainsi la découpe, saisir la plaque d'inviolabilité.

Grâce à l'invention, le retour se trouvant disposé au niveau même de la paroi latérale du capot, on dispose dans le sens diamétral d'une longueur maximale à l'intérieur du capot pour loger le bouton-poussoir dont l'extrémité postérieure, destinée à être actionnée par l'utilisateur, peut se trouver à une faible distance de la paroi latérale et du retour.

D'autres avantages et caractéristiques de l'invention apparaîtront à la lecture de la description suivante faite à titre d'exemple non limitatif en se référant au dessin annexé.

Sur ce dessin:

la figure 1 représente une vue de dessus dun capot selon l'invention;

la figure 2 représente une vue en coupe transversale II-II de la figure 1;

la figure 3 représente une vue en perspective de ce capot avec la plaque d'inviolabilité en place;

la figure 4 représente une vue en perspective du capot avec la plaque enlevée, laissant apparaître une partie du bouton-poussoir.

Le capot selon l'invention, tel que représenté, présente une forme générale cylindrique avec une paroi latérale 1 et une paroi supérieure 2. La paroi latérale 1 présente à une extrémité une fenêtre 3 située en face de la buse d'éjection 4 du bouton-poussoir 5 monté basculant dans le capot 1.

A son intérieur, la paroi latérale de capot 1 présente un relief interne 6 permettant l'accrochage à l'intérieur du capot d'un manchon 7, qui n'est pas représenté en coupe sur la figure 2, ledit manchon pouvant par exemple avoir une forme de diabolo pour, d'une part, venir au contact de la face interne de la paroi 1 au niveau de la fenêtre 3 et de la partie du capot diamétralement opposée à la fenêtre 3, alors que dans la zone la plus resserrée du diabolo, le bord inférieur 7b du manchon, peut venir en appui contre le bord serti 8 d'une coupelle porte-valve du récipient 9 représenté en traits interrompus.

Dans le manchon est articulé, de préférence par une charnière-film moulée d'un seul tenant avec le manchon, le bouton-poussoir 5 au niveau de son extrémité antérieure 5a. On comprend donc qu'en appuyant sur la partie postérieure 5b du bouton-poussoir, il soit possible de basculer le bouton-poussoir 5 et, par le mouvement de descente de sa partie centrale 5c, de provoquer l'ouverture de la valve (non représentée) du récipient et la pulvérisation par la buse 4.

La face supérieure 2 du capot présente une paroi d'inviolabilité déchirable 10 ayant une forme sensiblement trapézoïdale et sépare de la paroi 2 proprement dite par une fente continue 11 avec, de place en place, des attaches de liaison déchirables ou fracturables 12. Comme on le voit sur la figure 3 notamment, la plaque d'inviolabilité 10 se poursuit, en affleurement avec la paroi latérale 1, par un retour à angle droit 13 de forme cylindrique. Ce retour 13, qui est destiné à être déchiré et enlevé en même temps que la partie plane de la plaque 10, obture une fenêtre pratiquée dans la paroi latérale 1 et diamétralement opposée à la fenêtre 3.

Au niveau de l'arête de séparation entre la partie plane de la plaque 10 et le retour 13 se trouve disposée une découpe 14 ayant sensiblement une forme en U avec une branche horizontale courbe 14a et deux branches verticales rectilignes 14b. Cette découpe détermine dans le retour 13 un panneau 15 dont on comprend qu'il peut être appuyé élastiquement vers l'intérieur du capot par l'utilisateur. En effet, le bord supérieur 15a du panneau 15 qui délimite la partie 14a de la découpe est disposé à un ni-

veau légèrement inférieur à la face intérieur 10b de la plaque 10. Par ailleurs, le bord 10a de la découpe au niveau de la partie de la plaque 10 est légèrement décalé vers le centre d'une distance suffisante pour permettre un démoulage facile du moule permettant l'injection de la partie supérieure du capot dans un sens vertical ascendant.

En se référant notamment à la figure 2, on voit que le bouton-poussoir, dans sa partie 5b, présente un retour 5d situé à une faible distance du panneau 15. On peut ainsi donner au bouton-poussoir une longueur diamétrale aussi élevée au possible compte tenu du dimensionnement du capot.

Pour enlever la plaque 10, l'opérateur commence par appuyer sur la partie supérieure du panneau 15 de façon à faire basculer ce panneau légèrement vers l'intérieur jusqu'à ce que l'extrémité du doigt de l'opérateur parvienne sous le bord 10a, ce qui lui permet alors de soulever et d'arracher la plaque 10 qui vient avec son retour 13.

On comprend cependant qu'en variante, il serait possible de réaliser le panneau 15 de façon à pouvoir le basculer au contraire vers l'extérieur et augmenter la largeur de la découpe permettant également de saisir le bord 10a pour l'enlèvement de la plaque 10.

Dans une autre variante, on comprend que la découpe, au lieu d'être disposée centralement, pourrait être disposée latéralement de façon que l'une des branches 14b soit en fait constituée par la partie verticale de la fente 11 entre la plaque 10 et le reste du capot.

Revendications

35. 1. Capot de distribution pour récipient pressurisé comprenant une paroi supérieure (2) entourée d'une paroi latérale (1) et renfermant intérieurement un bouton-poussoir (5), dont la face supérieure (5b) est située à une faible distance au-dessous de ladite paroi supérieure (2), une plaque d'inviolabilité (10) présentant une partie plane disposée au-dessus du bouton-poussoir (5) et réunie à la paroi supérieure du capot par des liaisons fracturables (12), ladite plaque d'inviolabilité (10) présentant en outre, à une extrémité de la partie plane proche de la paroi latérale du capot, un retour (13) disposé dans le prolongement de ladite paroi latérale (1), des moyens de préhension permettant d'arracher ladite plaque pour libérer l'accès au bouton-poussoir étant prévus à ladite extrémité munie du retour, caractérisé par le fait que le retour (13) est munie de liaisons fracturables (12) avec la paroi latérale (1), et est destiné à être déchiré en même temps que la partie plane de la plaque (10), et par le fait que les moyens de préhension comprennent une découpe (14) prévue dans le retour (13) pour y déterminer un panneau (15) susceptible de basculer, le bord supérieur (15a) du panneau étant situé à un niveau inférieur à la face inférieure interne (10b) de la partie plane de la plaque (10) de telle sorte que le panneau (15), lorsqu'il est effacé au moins partiellement, permet l'accès au bord (10a) de la partie plane de la plaque (10) pour l'arrachement de ladite plaque.
60. 2. Capot selon la revendication 1, caractérisé par

le fait que ledit panneau (15) peut être basculé, sous la poussée d'un doigt, vers l'intérieur du capot pour permettre d'agripper le bord (10a) de découpe correspondant de la partie plane de plaque faisant face au panneau.

3. Capot selon la revendication 1 ou 2, caractérisé par le fait que le bord de découpe (10a) présenté par la partie plane de la plaque (10) est déporté vers l'axe du capot par rapport à la paroi latérale (1) du capot.

4. Capot selon l'une des revendications précédentes, caractérisé par le fait que l'extrémité postérieure (5d) du bouton-poussoir (5) s'étend au voisinage immédiat dudit retour (13).

5. Capot selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé par le fait que ladite découpe (14) comporte une partie sensiblement horizontale (14a) et deux branches descendantes (14b).

6. Capot selon la revendication 5, caractérisé par le fait que la branche horizontale (14a) de la découpe est située au niveau de la zone de raccordement géométrique entre la face supérieure (2) du capot et le retour (13).

7. Capot selon l'une des revendications 5 et 6, caractérisé par le fait que les branches descendantes (14b) de la découpe sont disposées toutes deux à l'intérieur du retour (13).

8. Capot selon l'une des revendications 5 et 6, caractérisé par le fait que l'une des branches de la découpe est constituée par la portion correspondante d'une fente (11) séparant la plaque (10) et son retour (13) du reste du capot.

9. Capot selon l'une des revendications 1 à 8, caractérisé par le fait qu'il comporte un manchon (7) emboîté à son intérieur et appliqué contre une partie du récipient telle qu'un bourrelet de sertissage de coupelle porte-valve, ledit manchon (7) supportant de façon pivotante ledit bouton-poussoir (5) contenu à l'intérieur du capot (1, 2).

Claims

1. A dispenser cap for a pressurised container comprising an upper side (2) surrounded by a lateral wall (1) and containing internally a push button (5) whose upper surface (5b) is situated at a short distance below the said upper side (2), an integrity strip (10) having a flat portion disposed above push button (5) and joined to the upper side of the cap by frangible attachments (12), the said integrity strip (10) having, moreover, at one end of the flat portion near the lateral wall of the cap, a fold over (13) disposed in the extension of the said lateral wall (1), provision being made at the said end provided with the fold over for gripping means allowing the said strip to be torn off to free access to the push button, characterised in that the fold over (13) is provided with frangible attachments (12) to the lateral wall (1) and is intended to be torn at the same time as the flat portion of strip (10), and in that the gripping means comprise a cut (14) provided in the fold over (13) to determine therein a panel (15) capable of moving backward and forward, the upper edge (15a) of the panel being situated at a level lower than the lower internal side (10b)

of the flat portion of strip (10) so that panel (15) when withdrawn at least partly, allows access to edge (10a) of the flat portion of strip (10) for the tearing off of the said strip.

5 2. A cap according to Claim 1, characterised in that the said panel (15) can be moved backward and forward under finger pressure towards the inside of the cap to allow the corresponding edge (10a) of the cut in the flat portion of the strip facing the panel to be gripped.

10 3. A cap according to Claim 1 or 2, characterised in that the edge (10a) of the cut possessed by the flat portion of strip (10) is offset towards the axis of the cap in relation to the lateral wall (1) of the cap.

15 4. A cap according to one of the preceding Claims, characterised in that the rear end (5d) of push button (5) is extending in the immediate vicinity of the said fold over (13).

20 5. A cap according to one of Claims 1 to 4, characterised in that the said cut (14) comprises a substantially horizontal part (14a) and two descending branches (14b).

25 6. A cap according to Claim 5, characterised in that the horizontal branch (14a) of the cut is situated at the level of the geometric transition zone between the upper surface (2) of the cap and the fold over (13).

30 7. A cap according to one of Claims 5 and 6, characterised in that the descending branches (14b) of the cut are both disposed inside fold over (13).

35 8. A cap according to one of Claims 5 and 6, characterised in that one of the branches of the cut is constituted by the corresponding portion of a slot (11) separating strip (10) and its fold over (13) from the rest of the cap.

40 9. A cap according to one of Claims 1 to 8, characterised in that it comprises a sleeve (7) fitted in its interior and applied against a part of the container such as a crimping bead for the valve carrier cap, the said sleeve (7) supporting the said push button (5) contained inside cap (1, 2) in a pivoting manner.

Patentansprüche

45 1. Abgabekappe für einen Druckbehälter, mit einer oberen Wand (2), die von einer seitlichen Wand (1) umgeben ist und im Inneren einen Druckknopf (5) umschließt, dessen obere Fläche (5b) in geringem Abstand unter dieser oberen Wand (2) liegt, wobei eine Versiegelungsplatte (10) mit einem planen Abschnitt über dem Druckknopf (5) angebracht ist, die mit der Oberwand der Kappe über Abreissverbindungen (12) verbunden ist, wobei die Versiegelungsplatte (10) darüber hinaus an ihrem Ende des planen Abschnittes bei der Seitenwand der Kappe ein Eckstück (13) aufweist, das in der Verlagerung der Seitenwand (1) angeordnet ist, wobei Angreifmittel vorgesehen sind, um die Platte abreißen zu können, um den Zugang zum Druckknopf zu ermöglichen, die am Ende des Eckstückes vorgesehen sind, dadurch gekennzeichnet, dass das Eckstück (13) mit Abreissverbindungen (12) mit der Seitenwand (1) verbunden ist und gleichzeitig mit der planen Fläche der Platte (10) abgerissen werden soll, und dass die Mittel

zum Anfassen einen Ausschnitt (14) auf dem Eckstück (13) umfassen, um eine Fläche (15) zu definieren, die verschwenkt werden kann, wobei der Oberrand (15a) der Fläche in Nähe der Unterseite auf der Innenfläche (10b) des planen Abschnittes der Platte (10) derart angeordnet ist, dass die Fläche (15) dann, wenn man sie mindestens teilweise zurückgedrückt hat, den Zugriff zum Rand (10a) des planen Abschnittes der Platte (10) ermöglicht, um diese Platte abzureißen.

2. Kappe nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, dass die Fläche (15) auf Fingerdruck ins Innere der Kappe verschwenkt werden kann, um den Zugriff zum Rand (10a) des entsprechenden Ausschnittes des planen Abschnittes der Platte zu ermöglichen, der an die Fläche angrenzt.

3. Kappe nach einem der Ansprüche 1 oder 2, dadurch gekennzeichnet, dass der Rand des Ausschnittes (10a) auf dem planen Abschnitt der Platte (10) in Richtung auf die Kappenachse bezüglich der Seitenwand (1) der Kappe versetzt ist.

4. Kappe nach einem der vorhergehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, dass das Hinterende (5d) des Druckknopfes (5) sich ganz in der Nähe des Eckstückes (13) erstreckt.

5. Kappe nach einem der Ansprüche 1 bis 4, da-

durch gekennzeichnet, dass der Ausschnitt (14) einen im wesentlichen horizontalen Abschnitt (14a) und zwei nach unten ragende Schenkel (14b) umfasst.

6. Kappe nach Anspruch 5, dadurch gekennzeichnet, dass der horizontale Schenkel (14a) des Ausschnittes in Höhe der Verbindungszone zwischen der Oberseite (2) der Kappe und dem Eckstück (13) liegt.

7. Kappe nach einem der Ansprüche 5 und 6, dadurch gekennzeichnet, dass die nach unten ragenden Schenkel (14b) des Ausschnittes beide innerhalb des Eckstückes (13) liegen.

8. Kappe nach einem der Ansprüche 5 und 6, dadurch gekennzeichnet, dass einer der Schenkel des Ausschnittes durch den entsprechenden Teil einer Öffnung (11) gebildet ist, der die Versiegelungsplatte (10) und ihr Eckstück (13) vom Rest der Kappe trennt.

9. Vorrichtung nach einem der Ansprüche 1 bis 8, dadurch gekennzeichnet, dass sie eine Hülse (7) aufweist, die in ihr Inneres eingesetzt ist und gegen einen Behälterabschnitt so anliegt, dass eine Bördelwulst der Ventilkuppel die Manschette (7) stützt, so dass der Druckknopf (5) im Inneren der Kappe (1, 2) schwenkbar gehalten ist.

30

35

40

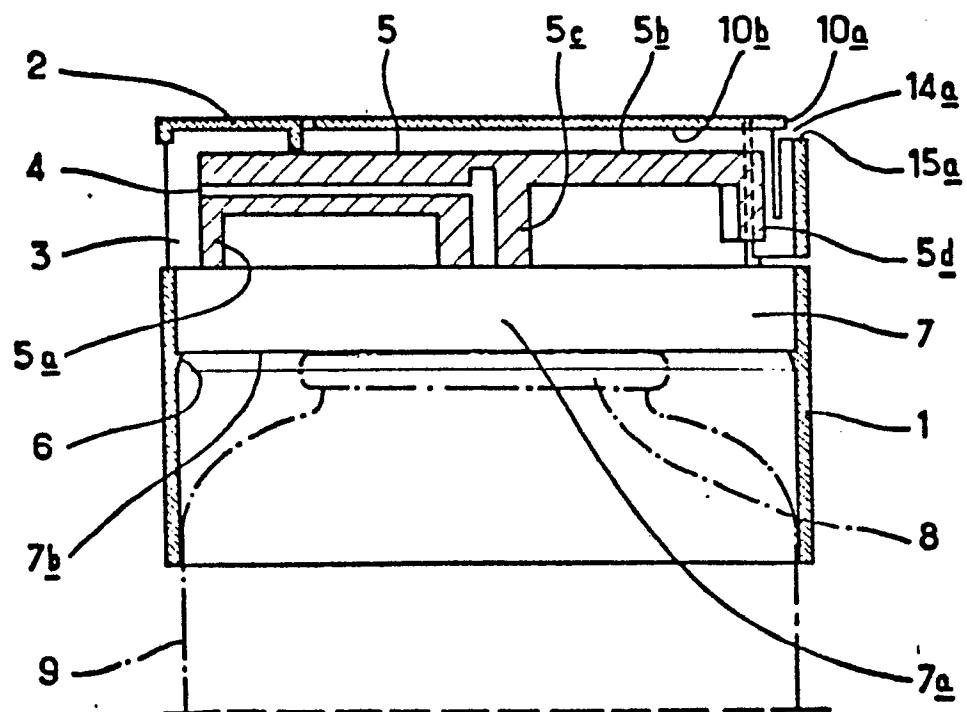
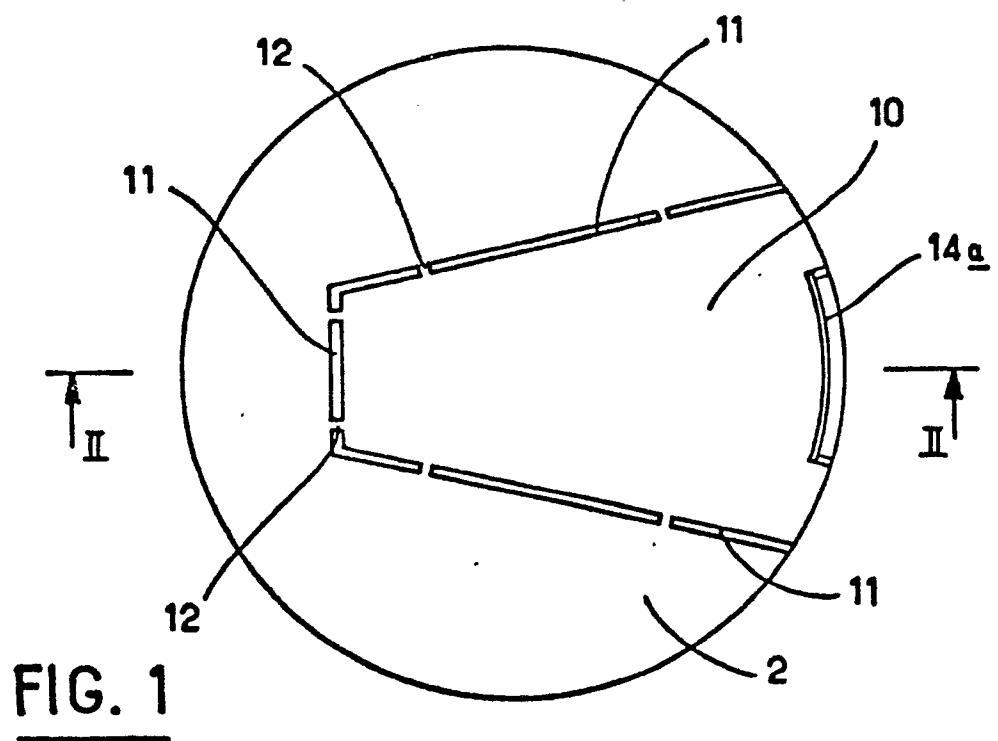
45

50

55

60

65



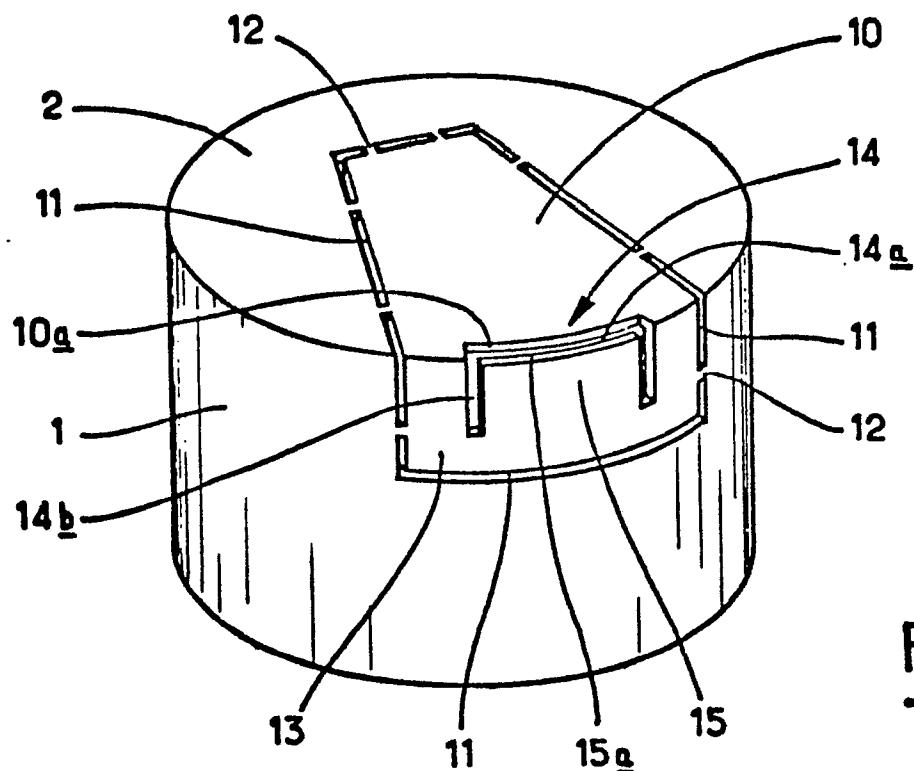


FIG. 3

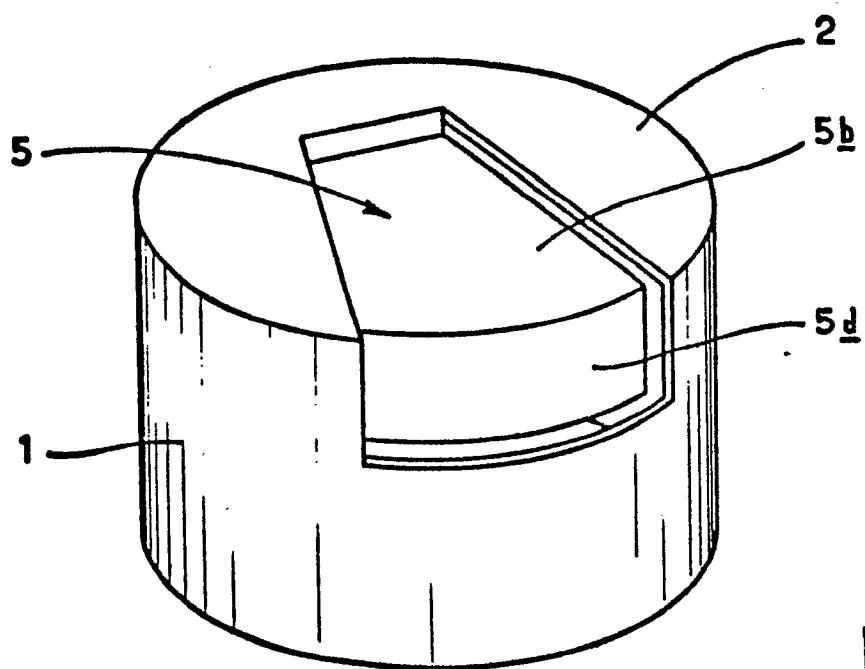


FIG. 4